



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/POL/5

Section de l'élaboration des politiques
Segment du dialogue social

POL

Date: 27 janvier 2012

Original: Anglais

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles et techniques

Objet du document

Dans le présent document, le Conseil d'administration est invité à prendre note des résultats des réunions internationales qui ont eu lieu entre septembre et décembre 2011, à approuver la publication de deux directives, d'un recueil de directives pratiques et d'une publication commune et à demander au Bureau de donner suite aux recommandations des réunions sectorielles et techniques mentionnées dans ce document (voir le projet de décision au paragraphe 26).

Objectif stratégique pertinent: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous (résultat 6: Sécurité et santé au travail); et renforcer le tripartisme et le dialogue social (résultat 9: Organisations d'employeurs; résultat 10: Organisations de travailleurs; et résultat 13: Le travail décent dans les secteurs économiques).

Incidences sur le plan des politiques: Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, les recommandations des réunions guideront le Bureau dans ses activités de suivi.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Si les recommandations de suivi sont sans incidence financière et peuvent être intégrées dans le programme en cours pour la période biennale 2012-13, il est envisagé de les mettre en œuvre avec les crédits budgétaires existants. Il pourra être envisagé d'insérer les activités de suivi exigeant des ressources importantes dans les propositions pour la période biennale 2014-15.

Suivi nécessaire: Le Bureau sera invité à prendre les mesures demandées dans le paragraphe de la décision.

Unité auteur: Département des activités sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: Rapports des réunions mentionnés dans le document.

Résumé

Le présent document traite des suites à donner aux recommandations des réunions suivantes: *a)* Forum de dialogue mondial sur les besoins des travailleurs âgés face aux changements des processus de travail et du milieu de travail dans le commerce de détail; *b)* Réunion conjointe OIT/OMI sur les examens médicaux d'aptitude des gens de mer et les pharmacies de bord; *c)* Forum de dialogue mondial sur le rôle des agences d'emploi privées dans la promotion du travail décent et dans l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail dans les services du secteur privé; *d)* Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique; *e)* Réunion tripartite d'experts chargés d'examiner et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire; *f)* Réunion d'experts sur le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines; et *g)* Réunion du secrétariat chargé de la révision des normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements.

Le présent document passe brièvement en revue les deux colloques suivants: L'activité de représentation des employeurs: Tendances, et le Colloque des travailleurs sur les politiques et les réglementations visant à combattre l'emploi précaire.

I. Réunions sectorielles et techniques

A. Forum de dialogue mondial sur les besoins des travailleurs âgés face aux changements des processus de travail et du milieu de travail dans le commerce de détail (21-22 septembre 2011)

1. Ainsi qu'en a décidé le Conseil d'administration ¹, le Forum de dialogue mondial sur les besoins des travailleurs âgés face aux changements des processus de travail et du milieu de travail dans le commerce de détail a eu lieu à Genève les 21 et 22 septembre 2011. M. Amir Hossein Shamir (gouvernement, République islamique d'Iran) a présidé ce forum auquel ont participé 15 gouvernements, neuf employeurs et 14 représentants des travailleurs. Des représentants d'organisations internationales non gouvernementales y ont également assisté.
2. Cinq thèmes majeurs ont été examinés au cours de ce forum: les caractéristiques du commerce de détail en matière d'emploi et de profession et les conditions de travail dans le secteur; la structure actuelle par âge du personnel dans le commerce de détail et comment cette structure et la main-d'œuvre du secteur risquent d'être affectées par les tendances démographiques mondiales, en particulier le vieillissement de la population; quels sont les principaux facteurs qui déterminent la demande future de main-d'œuvre dans le commerce de détail?; comment le secteur de la vente au détail peut-il augmenter sa compétitivité sur le marché du travail pour attirer et retenir les travailleurs âgés, notamment au regard des conditions d'emploi, des conditions de travail, de la santé et la sécurité au travail, de la flexibilité du travail ainsi que de la formation et du perfectionnement du personnel?; et, dans le contexte du vieillissement de la population à l'échelle mondiale, comment l'OIT et ses mandants pourraient-ils promouvoir le plus efficacement possible le travail décent dans le commerce de détail?
3. Le forum a adopté des points de consensus sur la meilleure façon d'attirer les travailleurs, y compris les travailleurs âgés, dans le secteur du commerce de détail et de les retenir ².

B. Réunion conjointe OIT/OMI sur les examens médicaux d'aptitude des gens de mer et les pharmacies de bord (26-30 septembre 2011)

4. Ainsi qu'en a décidé le Conseil d'administration ³, la Réunion conjointe OIT/OMI sur les examens médicaux d'aptitude des gens de mer et les pharmacies de bord a eu lieu à Genève du 26 au 30 septembre 2011. M^{me} Mayte Medina (gouvernement, Etats-Unis) a présidé cette réunion à laquelle ont participé 12 gouvernements, sept armateurs et cinq représentants des gens de mer. Des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales internationales y ont également assisté.

¹ Documents GB.304/STM/1, GB.307/Inf.1 et GB.308/Inf.1.

² Document GDFRC/2011/11.

³ Documents GB.303/15, paragr. 47-51; GB.310/14(Rev.), paragr.91-93; GB.310/STM/3/3.

5. Sur la base d'un projet préparé par le Bureau, les participants ont examiné et unanimement adopté les Directives OIT/OMI révisées relatives aux examens médicaux des gens de mer ⁴. Ils ont également procédé à l'examen du contenu des pharmacies de bord, ont adopté des conclusions sur le sujet (annexe II du rapport de la réunion) ⁵ et ont également demandé aux secrétariats de l'OMI et de l'OIT de poursuivre les discussions avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour envisager une révision du *Guide médical international de bord* et y insérer la liste révisée du contenu des pharmacies de bord.
6. Le Bureau a en conséquence entamé des consultations avec les secrétariats de l'OMI et de l'OMS et, compte tenu des progrès accomplis, fera en temps utile des propositions sur la révision du *Guide médical international de bord* en vue d'y insérer la liste révisée du contenu des pharmacies de bord.

C. Forum de dialogue mondial sur le rôle des agences d'emploi privées dans la promotion du travail décent et dans l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail dans les services du secteur privé (18-19 octobre 2011)

7. Ainsi qu'en a décidé le Conseil d'administration ⁶, le Forum de dialogue mondial sur le rôle des agences d'emploi privées dans la promotion du travail décent et dans l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail dans les services du secteur privé a eu lieu à Genève les 18 et 19 octobre 2011. M. Jean-Jacques Elmiger (gouvernement, Suisse) a présidé cette réunion à laquelle ont assisté 144 participants dont 25 représentants et cinq conseillers des gouvernements, 62 représentants des travailleurs et 50 représentants des employeurs. Un représentant de la Commission européenne et des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales internationales y ont également participé.
8. Le rapport sur la discussion ⁷ restitue bien le fond du débat qui s'est tenu dans le cadre du forum de dialogue mondial. Pour la première fois dans une réunion sectorielle ont été évoquées des questions fondamentales liées au rôle et à l'impact de plus en plus importants des agences d'emploi privées dans le monde du travail. Le forum peut être, à ce titre, considéré comme faisant date même si les participants ne sont pas parvenus à conclure un accord sur un document présentant des points de consensus.

⁴ Document ILO/IMO/JMS/2011/12.

⁵ Document ILO/IMO/JMS/2011/13.

⁶ Documents GB.304/STM/1, paragr. 25; et GB.304/PV, paragr. 216.

⁷ Document GDFPSS/2011/9.

D. Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique (24-27 octobre 2011)

9. La Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique a eu lieu à Genève du 24 au 27 octobre 2011. M^{me} Sarah Fox (membre travailleuse du Conseil d'administration, Etats-Unis) a présidé cette réunion à laquelle ont assisté 12 représentants des gouvernements, 17 représentants des employeurs et 23 représentants des travailleurs. Des représentants d'organisations internationales non gouvernementales y ont également assisté.
10. Délibérant sur la base d'un rapport préparé par le Bureau ⁸, les participants ont identifié les impacts sur l'évolution de l'emploi de la restructuration des industries chimique et pharmaceutique, examiné la manière dont le Pacte mondial pour l'emploi était mis en œuvre dans ces industries et défini les compétences et les qualifications ainsi que les programmes d'éducation et de formation professionnelles propices au développement durable dans les industries chimique et pharmaceutique. Les participants ont examiné les moyens de rendre les industries chimique et pharmaceutique plus attrayantes pour les jeunes et pour les femmes et comment ces industries pouvaient offrir de meilleures perspectives de carrière. Ils ont également examiné les problèmes à régler et les possibilités à exploiter dans le domaine de la sous-traitance de main-d'œuvre par le biais d'agences de services et identifié les pratiques de dialogue social à même de promouvoir un climat propice à l'instauration de meilleures relations professionnelles pendant la restructuration. Enfin, ils ont examiné la manière dont le dialogue social peut améliorer la durabilité des petites et moyennes entreprises et contribuer à promouvoir le travail décent.
11. La réunion a adopté à l'unanimité une série de conclusions ⁹ où sont notamment exposées les activités de suivi que le BIT devra mettre en œuvre.

E. Réunion tripartite d'experts chargés d'élaborer et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire (21-25 novembre 2011)

12. Ainsi qu'en a décidé le Conseil d'administration ¹⁰, la Réunion tripartite d'experts chargés d'élaborer et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire a eu lieu à Genève du 21 au 25 novembre 2011. M. Brian Thomas (expert indépendant, Royaume-Uni) a présidé la réunion à laquelle ont participé 12 experts gouvernementaux, cinq experts employeurs et trois conseillers des employeurs ainsi que cinq experts travailleurs et un conseiller des travailleurs. Des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales internationales y ont également assisté.

⁸ Document TMCPI/2011.

⁹ Document TMCPI/2011/14.

¹⁰ Document GB.311/11, paragr. 5-10.

13. Sur la base d'un projet préparé par le Bureau, les participants ont examiné les directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire et les ont adoptées à l'unanimité ¹¹. Ils ont également adopté un rapport ¹² sur leurs travaux intégrant des suggestions sur les activités de suivi à entreprendre pour promouvoir la mise en œuvre des directives.

F. Réunion d'experts sur le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines
(29 novembre - 7 décembre 2011)

14. La Réunion d'experts sur le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines a eu lieu à Genève du 29 novembre au 7 décembre 2011. Huit experts gouvernementaux, huit experts travailleurs et huit experts employeurs ont participé à cette réunion dont M^{me} Rosi Edwards (direction de la santé et de la sécurité, Royaume-Uni) dirigeait les débats en qualité de présidente indépendante. Des observateurs représentant l'OMS, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI) ont également assisté à cette réunion.
15. Sur la base d'un projet préparé par le Bureau, les participants ont examiné et adopté à l'unanimité le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines ¹³ ainsi qu'un rapport sur leurs travaux ¹⁴.

G. Réunion du secrétariat chargé de la révision des normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements
(12 décembre 2011)

16. Conformément aux procédures indiquées au paragraphe 7 du document soumis au Conseil d'administration en mars 2007 ¹⁵, les normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements ont été révisées avec la participation active et l'accord des experts désignés par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs du Conseil d'administration qui ont participé aux travaux avec les représentants du Bureau. Le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a approuvé la version révisée des normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements ainsi que son nouvel intitulé: «Radioprotection et sûreté des sources de rayonnements: Normes fondamentales internationales de sûreté» le 12 septembre 2011. L'AIEA a publié une édition provisoire du document ¹⁶.

¹¹ Document TMPES/2011/10.

¹² Document TMEPS/2011/11.

¹³ Document MEUM/2011/6.

¹⁴ Document MEUM/2011/7.

¹⁵ Document GB.398/15/2.

¹⁶ La version révisée en arabe, en chinois, en anglais, en français, en russe et en espagnol des normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des

17. Le Directeur général de l'AIEA a invité l'OIT et les autres organisations concernées¹⁷ à coparrainer les nouvelles normes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déjà confirmé son engagement à cet égard. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du BIT et des organismes compétents des autres organisations participantes, la version révisée des normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements prendra la forme d'une publication conjointe publiée par l'AIEA.

II. Colloques

A. L'activité de représentation des employeurs: Tendances (5-6 septembre 2011)

18. Ainsi qu'en a décidé le Conseil d'administration¹⁸, le colloque intitulé: «L'activité de représentation des employeurs: Tendances» a eu lieu à Genève les 5 et 6 septembre 2011. Il a réuni 21 représentants des organisations d'employeurs, choisis en consultation avec le secrétariat du groupe des employeurs du Conseil d'administration, des représentants d'entreprises ainsi que des chercheurs universitaires de premier plan.
19. Les participants ont examiné les perspectives à court et à moyen terme pour les organisations représentant les employeurs. Ils ont examiné l'évolution des besoins des adhérents et débattu des innovations susceptibles de les aider à poursuivre leur mission, à savoir servir les entreprises. Ils ont réaffirmé l'importance du rôle joué par les associations d'entreprises en tant que réseaux et instances permettant aux entrepreneurs de faire entendre leur voix de façon coordonnée, tout en soulignant que la manière dont elles remplit ce rôle devait tenir compte de l'évolution de l'environnement entrepreneurial. Ils ont suggéré que les associations d'entreprises qui se consacrent à des questions uniques – ce qui est le cas de certaines organisations d'employeurs – envisagent de reconsidérer leur mandat pour examiner si elles peuvent élargir leur offre de services et l'étendre à d'autres domaines. En ce qui concerne leur rôle représentatif, les associations d'entreprises doivent cibler un public plus large que leur public habituel et s'intéresser à des problèmes plus diversifiés dans la mesure où les politiques sont aujourd'hui conduites par un large éventail d'acteurs. Les participants ont souligné que les associations d'entreprises devaient se considérer comme une sorte de marché de niche frayant sa route parmi les marchés, les concurrents et les contraintes et débusquant les chances à saisir au gré des changements d'un monde en permanente évolution.
20. Le rapport du colloque permettra d'orienter les mandants employeurs de l'OIT dans le cadre du réexamen stratégique de leurs activités et perspectives. Le colloque a confirmé la raison d'être de l'approche adoptée par le BIT dans ses programmes d'assistance aux organisations d'employeurs, programmes qui permettront à tous les acteurs concernés, y compris les gouvernements et les partenaires de développement, de mieux comprendre les associations d'entreprises. En rassemblant plusieurs universitaires de premier plan,

sources de rayonnements peut être téléchargée à l'adresse suivante: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/publication/wcms_171677.pdf. Elle est également disponible sous forme de CD.

¹⁷ La Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation panaméricaine de la santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'OMS.

¹⁸ Document GB.308/8, paragr. 15 et 17.

le colloque a également contribué à lancer un programme de recherche dirigé par le BIT et à l'orienter de sorte qu'il aide les associations d'entreprises performantes à régler les problèmes et à exploiter les possibilités qui se présentent dans différents milieux institutionnels et opérationnels.

21. Le rapport du colloque ainsi que d'autres documentations s'y rapportant peuvent être consultés en anglais, en français et en espagnol sur le site Web du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP)¹⁹.

B. Colloque des travailleurs sur les politiques et les réglementations visant à combattre l'emploi précaire
(4-7 octobre 2011)

22. Ainsi qu'en a décidé le Conseil d'administration²⁰, le Colloque des travailleurs sur les politiques et les réglementations visant à combattre l'emploi précaire a eu lieu à Genève du 4 au 7 octobre 2011. Le sujet de discussion retenu était le suivant: «Du travail précaire au travail décent: Politiques et réglementation visant à lutter contre l'emploi précaire». Cent-dix représentants de syndicats de 40 pays ont participé à ce colloque.
23. Les participants ont examiné un document de travail préparé par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) sur les dimensions sociales, économiques et juridiques du défi que représente le travail précaire. Les participants ont abordé les questions suivantes: facteurs économiques qui régissent le travail précaire, cadre juridique du travail précaire, impact particulier de ce type d'activité sur la jeunesse, relations entre les modalités du travail précaire et les droits effectifs de négociation collective et de liberté d'association, mesures prises par les syndicats pour lutter contre le travail précaire et approches réglementaires nationales et internationales adoptées pour le combattre. Un accent particulier a été mis sur la pertinence de la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, et les limites de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, au regard de la protection des travailleurs et de la lutte contre l'extension de l'emploi précaire.
24. Le colloque a adopté une série de conclusions exposant la réponse qu'il souhaitait voir apporter au défi du travail précaire²¹. ACTRAV s'est engagé à appuyer sa pleine mise en œuvre.
25. Le document de travail et le rapport du colloque ainsi que d'autres documentations s'y rapportant peuvent être consultés en anglais, en français et en espagnol sur le site Web d'ACTRAV²².

¹⁹ <http://www.ilo.org/employers>

²⁰ Document GB.310/19, paragr. 5.

²¹ http://www.ilo.org/actrav/info/WCMS_169681/lang--fr/index.htm

²² <http://www.ilo.org/workers>

Projet de décision

26. *Sous réserve que des ressources soient disponibles, le Conseil d'administration:*

- a) *autorise le Directeur général à publier les Directives révisées OMI/OIT relatives aux examens médicaux des gens de mer, les Directives sur la formation dans le secteur portuaire, le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines et, en tant que publication conjointe, la version révisée des normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements, intitulée «Radioprotection et sûreté des sources de rayonnement: Normes fondamentales internationales de sûreté»;*
- b) *autorise le Directeur général à communiquer aux gouvernements les rapports ou les notes finals sur les travaux des réunions sectorielles et techniques mentionnées dans la partie I du présent document en leur demandant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées ainsi qu'aux organisations internationales de travailleurs et d'employeurs et aux autres organisations internationales concernées;*
- c) *demande au Directeur général de suivre et de garder présentes à l'esprit, lors de la rédaction des propositions relatives à ses activités futures, les recommandations formulées par: le Forum de dialogue mondial sur les besoins des travailleurs âgés face aux changements des processus de travail et du milieu de travail dans le commerce de détail; la Réunion conjointe OIT/OMI sur les examens médicaux d'aptitude des gens de mer et les pharmacies de bord; la Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique; et la Réunion tripartite d'experts chargés d'examiner et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire; et*
- d) *demande au Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de la rédaction des propositions relatives à ses activités futures, les vues exprimées par les participants au Forum de dialogue mondial sur le rôle des agences d'emploi privées dans la promotion du travail décent et dans l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail dans les services du secteur privé, telles qu'elles sont résumées dans le rapport final qui rend compte de la discussion.*